

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 8 décembre 2015 de 20 h à 21 h 25 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin  
Denise Caron  
Marie-Line Comeau  
Nathalie Côté  
Édith Dubé  
Carmen Nicole  
Amélie Pelletier  
Johanne Talbot  
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron  
Jovany Gagnon  
Yvan Gravel  
Alain Grenier  
Germain Pelletier  
Mario Robitaille  
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général  
Mme Caroline Isabelle, secrétaire générale

Est absente : Mme Johane Chouinard

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

**2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-15-12-08-01

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**  
Séance extraordinaire du **mardi 8 décembre 2015 à 20 h**  
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2015**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES**
  - 5.1- Régime de tarification rétrospective à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) (intervention de M. Pierre Côté et Mme Michèle Dulac)
  - 5.2- Entente sectorielle sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches
  - 5.3- Modification à la résolution pour la nomination au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Paul et à l'école primaire de la Colline/de Sainte-Apolline (temps partiel)
  - 5.4- Modification à la résolution pour la nomination au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Bon-Pasteur
  - 5.5- Période d'absence d'un commissaire
  - 5.6- Appui à l'école publique et à la démocratie scolaire
  - 5.7- Application du Règlement cadre sur les psychotropes (alcool, drogue, médicament)
  - 5.8- Motion de félicitations : monsieur Stéphane Roy
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
  - 6.1- Comité de parents
  - 6.2- Comité consultatif du transport
  - 6.3- Comité EHDAA
  - 6.4- Comité directeur de l'informatique
- 7.- INFORMATIONS**
  - 7.1- Projet de loi sur la gouvernance scolaire – Article du journal La Presse
  - 7.2- Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Suivi aux commissions permanentes des 20 et 21 novembre 2015
  - 7.3- Comités de parents et élus scolaires des régions administratives de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – Une demande simple et mobilisatrice
- 8.- RÉGIE INTERNE**
- 9.- QUESTIONS DIVERSES**
- 10.- DOCUMENTATION**
- 11.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

- 
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-15-12-08-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denis Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

#### 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun sujet à ce point.

#### 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

##### 5.1- Régime de tarification rétrospective à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'obligation de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud d'être assujettie au régime de tarification rétrospective à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**ATTENDU** que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit déterminer la limite par lésion et en informer la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

CC-15-12-08-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud choisisse, pour l'année de tarification 2016, une limite par lésion équivalant à 6 fois le salaire maximum annuel assurable.

Adopté.-

##### 5.2- Entente sectorielle sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la précédente *Entente spécifique sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches*, qui devait se terminer au 30 juin 2017;

**ATTENDU** la Conférence régionale des élus (es) de Chaudière-Appalaches qui fermera ses portes au 31 mars 2016;

**ATTENDU QUE** les partenaires signataires de l'entente spécifique ont réaffirmé leur volonté d'agir collectivement pour la persévérance scolaire et la valorisation des carrières scientifiques et technologiques;

**ATTENDU QUE** les partenaires doivent se munir d'une autre entente entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 30 juin 2017, soit après la fermeture de la Conférence régionale des élus (es) de la Chaudière-Appalaches.

CC-15-12-08-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Bernard Therrien et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**D'autoriser** monsieur Alain Grenier, président, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, l'*Entente sectorielle sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches*;

**D'accorder** le financement requis en lien avec la précédente entente spécifique, soit 11 266,00 \$, selon les termes spécifiés au point 4.6 *Engagements des commissions scolaires*, de l'entente sectorielle.

Adopté.-

**5.3- Modification à la résolution pour la nomination au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Paul et à l'école primaire de la Colline/de Sainte-Apolline (temps partiel)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** le poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Paul et à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline est présentement vacant;

**ATTENDU** les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

**ATTENDU QUE** madame Brigitte Harouni a exercé les fonctions de direction adjointe d'établissement.

CC-15-12-08-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de madame Brigitte Harouni au poste de directrice adjointe d'établissement à l'école secondaire de Saint-Paul à 30 % et à l'école primaire intégrée de la Colline/de Sainte-Apolline à 30 %, [strate 5], pour l'année scolaire 2015-2016.

Que la résolution n° CC-15-08-25-07 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

**5.4- Modification à la résolution pour la nomination au poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Bon-Pasteur**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** le poste de direction adjointe d'établissement à l'école secondaire Bon-Pasteur est présentement vacant;

**ATTENDU** les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

**ATTENDU QUE** madame Marie-Josée Paradis a exercé les fonctions de direction adjointe d'établissement.

CC-15-12-08-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination de madame Marie-Josée Paradis au poste de directrice adjointe d'établissement à l'école secondaire Bon-Pasteur à 40 %, [strate 5], pour l'année scolaire 2015-2016.

Que la résolution n° CC-15-08-25-09 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

**5.5- Période d'absence d'un commissaire**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires* affirmant que le mandat d'un commissaire qui fait défaut d'assister à trois séances ordinaires consécutives du conseil des commissaires prend fin à la clôture de la première séance qui suit, à moins que le commissaire n'y assiste;

**ATTENDU** que le conseil peut décréter que les absences dues à des motifs sérieux et hors de son contrôle n'entraînent pas la fin du mandat d'un commissaire pourvu qu'il n'y ait aucun préjudice aux électeurs de la commission scolaire ou de la circonscription de ce commissaire;

**ATTENDU** les motifs invoqués par madame Johanne Chouinard, commissaire-parent EHDAA.

CC-15-12-08-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud décrète la poursuite du mandat de madame Johanne Chouinard jusqu'à ce que sa situation professionnelle lui permette de reprendre ses activités en tant que commissaire-parent EHDAA.

Adopté.-

#### 5.6- Appui à l'école publique et à la démocratie scolaire

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** la mission de l'école publique est d'éduquer, de qualifier et de socialiser tous les élèves;

**ATTENDU QUE** l'école publique offre des services éducatifs à toutes les catégories d'élèves sans distinction aucune et qu'elle doit s'assurer de l'accomplissement et de la réussite du plus grand nombre;

**ATTENDU QUE** des efforts considérables sont déployés au quotidien par tous nos employés afin d'assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves et que les résultats obtenus démontrent clairement une amélioration constante et significative dans toutes les sphères d'activités de l'organisation;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil des commissaires affirment et considèrent la grande importance de tout le personnel dans la vie scolaire quotidienne des élèves ainsi que dans son soutien, dans leur motivation à persévérer et ultimement, dans leur réussite;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit composer, depuis les six dernières années, avec des compressions majeures et récurrentes totalisant près de 10 M\$;

**ATTENDU QUE** ces compressions ont forcément des impacts sur les services offerts aux élèves de la commission scolaire et que c'est le professionnalisme et l'engagement du personnel qui font en sorte de diminuer ces impacts sur ceux qui représentent l'avenir du Québec de demain : nos élèves;

**ATTENDU** l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté de laquelle elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend compte;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt des communautés locales et régionales, non pas d'abolir la démocratie scolaire, mais bien de la renforcer pour maintenir le pouvoir de gouvernance des communautés et leur vitalité;

**ATTENDU QUE** le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois, et notamment de l'école publique québécoise contemporaine, reposent à la fois sur un financement public adéquat et une représentation démocratique de proximité comme le prévoit les nouvelles dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* en vigueur depuis le 2 novembre 2014 ainsi que celles de la *Loi sur l'instruction publique* qui reflètent une structure démocratique de gouvernance renouvelée en regard du système actuel.

Mme Johanne Talbot, commissaire, demande le vote.

CC-15-12-08-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**DE RÉITÉRER** notre confiance collective dans une école publique de qualité, ouverte à toutes les clientèles et axée sur la réussite du plus grand nombre d'élèves;

**DE TÉMOIGNER** de notre admiration pour le travail hautement appréciable de tout le personnel autant dans le quotidien scolaire des élèves que dans son soutien, en dépit du contexte de compressions budgétaires qui prévaut depuis plusieurs années;

**DE DEMANDER** au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais, et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard d'assurer le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise en prévoyant un financement public adéquat qui commande un réinvestissement en éducation en mettant fin aux compressions budgétaires pour les prochaines années;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'assurer un traitement équitable envers la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et de lui donner les moyens financiers, organisationnels et matériels suffisants pour poursuivre sa mission d'éduquer, de qualifier et de socialiser tous les élèves en fonction des attentes ministérielles exigées et prescrites par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et ce, en considérant l'ensemble des représentations faites par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud auprès des instances gouvernementales;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de maintenir une structure intermédiaire administrée par des représentants élus au suffrage universel en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*;

**D'ACHEMINER** la présente résolution au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au premier ministre du Québec, à la présidence de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la députée de Bellechasse et ministre du Tourisme, au député de la Côte-du-Sud, aux présidences des commissions scolaires du Québec, aux différentes instances syndicales de notre commission scolaire, aux associations représentant les directions d'école, les directions de centre et les cadres de notre commission scolaire.

Adopté.-

**5.7- Application du Règlement cadre sur les psychotropes (alcool, drogue, médicament)**

La secrétaire générale, Mme Caroline Isabelle, informe les membres du conseil de l'application du *Règlement cadre sur les psychotropes* dans le cas d'une expulsion d'élève de toutes les écoles de la commission scolaire pour l'année scolaire 2015-2016.

**5.8- Motion de félicitations : monsieur Stéphane Roy**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la remise du prix Jean Foster de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud à monsieur Stéphane Roy, enseignant à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

**ATTENDU** la nomination de monsieur Stéphane Roy comme lauréat de ce prix, grâce à son implication, sa gentillesse, son altruisme, sa grande générosité et sa présence significative auprès des jeunes;

**ATTENDU** les reportages médiatiques entourant cet honneur;

**ATTENDU** les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Stéphane Roy;

**QUE** le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Stéphane Roy.

Adopté.-

## 6.- **RAPPORTS DES COMITÉS**

### 6.1- **Comité de parents**

Mme Amélie Pelletier, présidente du comité de parents et commissaire-parent, présente les sujets traités aux deux dernières rencontres du comité de parents. Elle informe les membres du conseil qu'une séance extraordinaire est prévue au mois de janvier 2016, afin que les membres parents s'approprient davantage le projet de loi n° 86.

### 6.2- **Comité consultatif du transport**

M. Germain Pelletier, commissaire, présente les sujets traités à la rencontre du comité consultatif du transport du 16 novembre 2015. M. Pelletier et le directeur général, M. André Chamard, soulignent le travail rigoureux exécuté par le nouveau régisseur au transport, M. Alexandre Guay.

### 6.3- **Comité E.H.D.A.A.**

Aucun sujet à ce point.

### 6.4- **Comité directeur de l'informatique**

Aucun sujet à ce point.

## 7.- **INFORMATIONS**

### 7.1- **Projet de loi sur la gouvernance scolaire – Article du journal La Presse**

Le président, M. Alain Grenier, présente et commente l'article du journal La Presse en lien avec le projet de loi sur la gouvernance scolaire.

### 7.2- **Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Suivi aux commissions permanentes des 20 et 21 novembre 2015**

Le président, M. Alain Grenier, fait un retour sur les commissions permanentes de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se sont tenues les 20 et 21 novembre dernier.

### 7.3- **Comités de parents et élus scolaires des régions administratives de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – Une demande simple et mobilisatrice**

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre d'appui signée par certaines commissions scolaires.

## 8.- **RÉGIE INTERNE**

Aucun sujet à ce point.

**9.- QUESTIONS DIVERSES**

Aucun sujet à ce point.

**10.- DOCUMENTATION**

Aucun sujet à ce point.

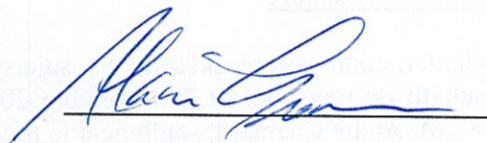
**11.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet à ce point.

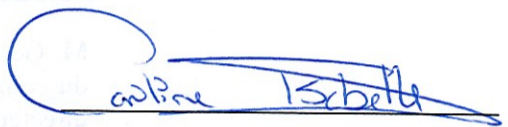
**12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la séance soit levée à 21 h 25.



Alain Grenier



Caroline Isabelle